

Conditions générales de parrainage à l'offre « EFFY Solaire » valables à compter du 19/10/2021

Les présentes conditions générales de parrainage à l'offre « EFFY Solaire » d'EFFY SOLAIRE (« EFFY ») ont pour objet de définir les conditions et modalités selon lesquelles EFFY propose à ses clients bénéficiaires de l'offre commerciale « EFFY Solaire » d'inciter d'autres personnes à souscrire à l'offre commerciale « EFFY Solaire » d'EFFY, en contrepartie d'un virement de deux-cent (200) euros pour le Parrain et d'une remise commerciale de deux-cent (200) euros pour le Filleul sur sa facture d'achat d'un générateur solaire.

Article 1. Définitions – Conditions d'éligibilité

Client : désigne un client particulier d'EFFY qui a signé un bon de commande pour l'offre commerciale « EFFY Solaire » auprès d'EFFY conformément aux conditions générales de vente d'EFFY applicables à cette offre ;

Parrain : désigne un Client d'EFFY éligible à la présente offre de parrainage.

Filleul : désigne un particulier éligible à la présente offre de parrainage dès lors qu'il remplit les conditions cumulatives suivantes :

- le particulier a reçu la demande d'offre commerciale « EFFY Solaire » dans le cadre du parrainage, après avoir rempli le formulaire qui lui a été partagé par le Parrain;
- le particulier remplit l'ensemble des critères d'éligibilité de l'offre commerciale « EFFY Solaire » d'EFFY conformément à ses conditions générales de vente ;
- le générateur solaire commandé au titre de l'offre commerciale « EFFY Solaire » conclue dans le cadre du parrainage a été installé et mis en service.

Récompense : en contrepartie du parrainage, le Parrain bénéficiera d'un virement d'une valeur de deux-cent (200), et le Filleul bénéficiera d'une remise commerciale d'un même montant sur le prix d'achat de son installation solaire, dans les conditions définies ci-après.

Article 2. Conditions d'accès à l'offre de parrainage

2.1 L'offre de parrainage est réservée aux Clients particuliers, ayant souscrit à l'offre commerciale « EFFY Solaire » d'EFFY et sous réserve de remplir les conditions d'éligibilité décrites à l'article 1 des présentes conditions générales de parrainage ainsi que des conditions d'accès décrites au présent article. Toute autre offre commerciale d'EFFY est exclue de la présente offre de parrainage.

EFFY se réserve le droit de refuser l'accès à l'offre de parrainage si les conditions d'éligibilité précédemment listées et d'accès décrites dans le présent article ne sont pas respectées.

www.effy.fr

Effy Solaire, SAS au capital de 2.350.000 € - 804 085 694 RCS Paris
Tour Montparnasse - 33 avenue du Maine - BP 195 - 75755 Paris Cedex 15, France - Tél : 01.71.70.32.00

Pour être acceptée, une demande de parrainage doit impérativement être présentée par le Filleul en remplissant le formulaire de parrainage partagé par le Parrain, et généré par le Parrain depuis l'email de proposition de l'offre de parrainage lui ayant été envoyé par EFFY.

2.2 Conditions d'accès du Parrain

Le nombre de parrainages pour un même Parrain est limité à 5 Filleuls.

L'auto-parrainage n'est pas autorisé : un Parrain ne peut se parrainer lui-même, ou quelqu'un du même foyer. Pour que le parrainage soit validé, le Parrain et le Filleul doivent être deux personnes différentes et ne vivant pas dans le même foyer.

2.3 Condition d'accès du Filleul :

La présente offre de parrainage n'est valable que si le Filleul n'a jamais été Client de l'offre commerciale « EFFY Solaire » au moment de la souscription et n'a pas fait de demande pour bénéficier de l'offre commerciale « EFFY Solaire » dans un délai de 24 mois précédent la souscription par le parrainage.

Un Filleul ne peut être parrainé qu'une seule fois et uniquement pour son premier contrat de l'offre commerciale « EFFY Solaire » d'EFFY.

2.4 Le Parrain et le Filleul doivent impérativement être majeurs et capables juridiquement et être des personnes physiques. Le Filleul ne doit pas être sous tutelle, curatelle ou sauvegarde de justice. Les Clients placés sous un régime de protection juridique ne sont pas autorisés à participer au programme de parrainage.

Article 3. Durée

La présente offre de parrainage est valable pour tout devis signé par un Filleul du 19 octobre 2021 au 31 décembre 2021 inclus.

Article 4. Contenu de l'offre de parrainage

La validation du parrainage du Filleul pour le Parrain est conditionnée à la souscription du Filleul à une offre commerciale « EFFY Solaire » d'EFFY validée par la mise en service de l'installation photovoltaïque du Filleul.

EFFY constatera la validation du parrainage à l'issue de la vérification et de la validation de la conformité de la pose du générateur solaire sur la toiture du Filleul.

Pour chaque parrainage validé,

- le Parrain bénéficiera d'une Récompense, consistant à recevoir un virement d'un montant de deux-cent (200) euros.
- le Filleul bénéficiera d'une Récompense, consistant à bénéficier d'une remise d'un montant de deux-cent (200) euros sur sa facture d'installation de son générateur solaire.

www.effy.fr

Effy Solaire, SAS au capital de 2.350.000 € - 804 085 694 RCS Paris
Tour Montparnasse - 33 avenue du Maine - BP 195 - 75755 Paris Cedex 15, France - Tél : 01.71.70.32.00

A compter de la validation de la conformité de l'installation du générateur solaire du Filleul entraînant la validation du parrainage, le Parrain sera informé de la validation du parrainage par courriel à l'adresse indiquée lors de sa souscription initiale à « EFFY Solaire ».

Le Parrain recevra le virement de parrainage dans un délai maximum de trente (30) jours, sous condition d'avoir précédemment adressé son Relevé d'Identité Bancaire à l'adresse suivante : serviceclient-solaire@effy.fr.

Article 5. Modification des conditions générales

EFFY se réserve la possibilité de modifier les présentes conditions générales de parrainage à tout moment. Toutes modifications de ces conditions générales de parrainage seront notifiées au Parrain et au Filleul. EFFY se réserve la possibilité de modifier à tout moment le montant de la Récompense. Le montant de la Récompense de parrainage applicable à l'offre de parrainage en vigueur à la date de souscription du Filleul est consultable sur les liens visés à l'article 7 des présentes conditions générales de parrainage.

Article 6. Protection des données à caractère personnel

EFFY, en qualité de responsable de traitement, procède au traitement de ces données à caractère personnel du Parrain et du Filleul conformément aux dispositions de la loi Informatique et Libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD), pour le besoin du programme de parrainage, objet des présentes conditions générales.

Les informations du Filleul recueillies par EFFY dans le cadre du programme de parrainage ont vocation à être traitées par EFFY aux fins de lui proposer assistance et conseils en vue de réaliser son projet d'installation de panneaux solaires en autoconsommation et/ou hybrides, puis le cas échéant une offre commerciale d'installation sur la base de son intérêt légitime à cet égard.

Les dispositions relatives à la protection des données personnelles issues des conditions générales de vente de l'offre commerciale « EFFY Solaire » à laquelle le Parrain et le Filleul éligible ont souscrit sont pleinement applicables.

Le Parrain et le Filleul disposent, dans les conditions définies par la réglementation applicable à la protection des données à caractère personnel, d'un droit d'accès, de rectification, de limitation, de portabilité, d'effacement et d'opposition au traitement des données personnelles le concernant, ainsi que la possibilité de transmettre à EFFY ses directives afin d'organiser le sort des données le concernant (conservation, effacement, communication à un tiers etc.) en cas de décès. Le Parrain et le Filleul peuvent exercer ces droits en contactant EFFY par email à l'adresse électronique dpo@effy.fr ou par écrit auprès du DPO à l'adresse

www.effy.fr

Effy Solaire, SAS au capital de 2.350.000 € - 804 085 694 RCS Paris
Tour Montparnasse - 33 avenue du Maine - BP 195 - 75755 Paris Cedex 15, France - Tél : 01.71.70.32.00

postale suivante : EFFY SOLAIRE, Délégué à la Protection des Données, 33, avenue du Maine, 75015 Paris.

Le Parrain et le Filleul disposent également d'un droit de recours auprès d'une autorité nationale de contrôle telle que la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés en cas de violation de la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles et notamment du RGPD.

Pour plus d'informations nous vous invitons à consulter nos conditions sur <https://www.effy.fr/vie-privee>.

Article 7. Consultation de l'offre de parrainage

Les présentations conditions générales de l'offre de parrainage sont consultables sur le site d'EFFY à l'adresse suivante www.effy.fr/conditions-generales-de-parrainage

Article 8. Informations complémentaires

Toute demande d'information complémentaire concernant la présente offre de parrainage, ses conditions générales ou sa mise en œuvre devra être adressée à EFFY par email à l'adresse suivante : serviceclient_solaire@effy.fr.

Article 9. Juridiction compétente/Droit applicable

Les présentes conditions générales sont soumises au droit français.

Toute contestation née de l'interprétation ou de l'exécution du présent règlement devra d'abord faire l'objet de demande de règlement amiable adressé à l'adresse indiquée à l'article 7 du présent règlement. Si le désaccord persiste, il sera soumis aux tribunaux compétents de Paris.

www.effy.fr

Effy Solaire, SAS au capital de 2.350.000 € - 804 085 694 RCS Paris
Tour Montparnasse - 33 avenue du Maine - BP 195 - 75755 Paris Cedex 15, France - Tél : 01.71.70.32.00